

**Objet : Contrat ANTEA : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN FORAGE SUR LA PARCELLE ML41  
CHEMIN DU GRAND MARAIS**

N° : VA\_DEC2025\_726  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette  
qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 5°, R2194-7 et R2194-8 du Code de la Commande Publique,

**décidons**

De conclure avec la société ANTEAA GROUP, située à FRESNE LES MONTAUBAN (62490), titulaire du marché MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE SUR LA PARCELLE ML41CHEMIN DU GRAND MARAIS l'avenant suivant.

Celui-ci a pour effet de modifier l'article 2 en intégrant la présence du bureau d'études et l'animation de la visite de site des entreprises ainsi que la présentation du rapport d'analyse des offres en Commission. Il modifie aussi l'article 3 - Délais, pour étendre la phase 5 de deux semaines, soit un délai global pour cette phase de quatre semaines calendaires et en conséquence, de modifier la phase 5 et l'article 4 - Prix, augmentant le prix de 630 €HT à 1 470 € HT.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 16 octobre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214707-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 17 octobre 2025